

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 269
9 mai 2017**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-soixante-neuvième (269^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric (siège social), 457 rue des Écoles, Drummondville (Québec), salle des commissaires, le mardi, 9 mai 2017, à 19h00, sous la présidence de Mme Isabelle Marquis, vice-présidente de la Commission scolaire des Chênes.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P) (<i>à distance</i>)*
M. Alain CHAREST	(A)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(M)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(M)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 08
ABSENCES : 03
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
Mme Julie BOURASSA	(P)
Mme Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

Mme France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale par intérim, DGA et directrice du SREJ

1. Ouverture de la séance à 19h00

La vice-présidente, Mme Isabelle Marquis, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux gestionnaires de la commission scolaire. Le secrétaire général confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (N° 176) en date du 4 mai 2017 et la convocation de tous les commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

** Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la commissaire Lyne Bélanger prend part à la présente séance du conseil à distance (via « Skype »). Elle est donc réputée présente à la séance.*

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (Mme Isabelle Maquis)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Octroi de contrat - École Jean-Raimbault - Réfection de la chaufferie (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
4. Octroi de contrat - École Saint-Joseph - Réfection de la chaufferie et des sanitaires (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
5. Octroi de contrat - CFP Paul-Rousseau - Réfection de plancher (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
6. Structure administrative 2017-2018 (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Nomination d'un représentant auprès de Revenu Québec (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT - RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

Le projet consiste à la réfection de la chaufferie de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 17 avril 2017.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 4 mai 2017, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

SUITE, PAGE 3

Les travaux débuteront à la mi-mai pour se prolonger jusqu'à la fin septembre.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 733 847 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2352/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la chaufferie de l'école Jean-Raimbault à l'entreprise Groupe CEVEC inc., au montant de 639 819.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE SAINT-JOSEPH - RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE ET DES SANITAIRES (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

Le projet consiste à la réfection de la chaufferie et des sanitaires de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 4 avril 2017.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 9 mai 2017, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 491 722 \$ avant taxes.

SUITE, PAGE 4

RÉSOLUTION CC : 2353/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la chaufferie et des sanitaires de l'école St-Joseph à l'entreprise Construction Benoit Moreau, au montant de 442 525.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. OCTROI DE CONTRAT - CFP PAUL-ROUSSEAU - RÉFECTION DE PLANCHER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

Le projet consiste à la réfection du plancher du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 13 avril 2017.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 3 mai 2017, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront à la fin mai pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés.

L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 95 016 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2354/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

SUITE, PAGE 5

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d'octroyer le contrat pour la réfection du plancher du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau à l'entreprise Construction Deshaies et Raymond inc, au montant de 97 800.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2017-2018 (Direction générale – Dossier de décision)

Annuellement, après consultation des associations concernées, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante.

Pour la prochaine année, l'ajout de 0,6 poste au primaire est proposé. L'organigramme général de même que la structure organisationnelle des postes au primaire et au secondaire accompagnent la présente résolution.

Cet ajout est motivé, entre autres, par l'augmentation de la clientèle au primaire, par la reconnaissance du rôle et de l'importance du leadership pédagogique de la direction comme facteur déterminant sur la réussite des élèves, par l'importance de définir des tâches complètes pour faciliter le recrutement et l'organisation des postes et par la recherche du plus grand équilibre possible dans la répartition des tâches.

Le 8 mars dernier, la directrice générale a présenté le projet de la structure administrative aux commissaires et à l'ensemble des gestionnaires de la commission scolaire.

Mentionnons que les associations de cadres et de directions d'établissement ont transmis des avis favorables aux modifications proposées.

RÉSOLUTION CC : 2355/2017

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle au primaire;

CONSIDÉRANT l'argumentaire qui a été présenté aux commissaires de même qu'aux gestionnaires de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la part de chacune des deux associations de cadres concernées au terme de la période de consultation.

SUITE, PAGE 6

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d'adopter les modifications proposées concernant la structure administrative pour l'année 2017-2018 et d'autoriser la directrice générale de procéder aux démarches requises afin d'actualiser cette décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC
(Service des ressources financières – Dossier de décision)**

Suite au changement intervenu avec Clic Revenu, celui-ci étant devenu Mon dossier pour les entreprises, Revenu Québec souhaite mettre à jour l'ensemble des représentants des organismes.

Afin d'être en mesure de continuer à accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'au service de gestion des comptes utilisateurs, la commission scolaire doit faire parvenir une résolution désignant un représentant.

Le contenu de la résolution est celui proposé par Revenu Québec.

RÉSOLUTION CC : 2356/2017

CONSIDÉRANT le fait que Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises,

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Julie Bourassa, que :

Lemire, Carmen

Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières

NAS XXX XXX 854

Commission scolaire des Chênes

soit autorisée à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

SUITE, PAGE 7

Il est convenu que le ministre du Revenu puisse communiquer au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h16, l'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La vice-présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG